



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 14 septembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-09-14_2443

Approbation du périmètre territorial
pour la mise en œuvre potentielle d'un
dispositif PLIE aux communes volontaires

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présentielle/visioconférence en application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et, prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, dans sa version modifiée par la loi du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 08 septembre 2021 et le quorum est réduit à un tiers des membres présents.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté par
LEPRÊTRE	Michel	Président	Présent	
DAUMIN	Stéphanie	1 ^{ère} vice-présidente	Présente	
VIELHESCAZE	Camille	2 ^{ème} vice-présidente	Visio	
DELL'AGNOLA	Richard	3 ^{ème} Vice-président	Visio	
DEFREMONT	Jean-Marc	4 ^{ème} vice-président	Présent	
BENSARSA REDA	Lamia	5 ^{ème} vice-présidente	Présente	
BEN CHEIKH	Imène	6 ^{ème} vice-président	Visio	
DECROUY	Clément	7 ^{ème} vice-président	Visio	
MARCHAND	Romain	8 ^{ème} vice-président	Visio	
VALA	Cécilia	9 ^{ème} vice-présidente	Visio	
GONZALES	Elise	10 ^{ème} vice-présidente	-	
GROUSSEAU	Jean-Jacques	11 ^{ème} vice-président	Présent	
VILAIN	Jean-Marie	12 ^{ème} vice-président	Visio	
LABROUSSE	Sophie	13 ^{ème} vice-présidente	Représentée	C. Vielhescaze
GRILLON	Eric	14 ^{ème} vice-président	Visio	
LAURENT	Jean-Luc	15 ^{ème} vice-président	Visio	
MARCILLAUD	Bruno	16 ^{ème} vice-président	Visio	
LALLIER	Nathalie	17 ^{ème} vice-présidente	Visio	
YAVUZ	Métin	18 ^{ème} vice-président	-	
DUFOUR	Jean-Marc	19 ^{ème} vice-président	Visio	
LAFON	Gilles	20 ^{ème} vice-président	Visio	
AGGOUNE	Fatah	1 ^{er} Conseiller délégué	Présent	
GAUDIN	Philippe	2 ^{ème} Conseiller délégué	Présent	
ID ELOUALI	Ali	3 ^{ème} Conseiller délégué	-	
BELL-LLOCH	Pierre	4 ^{ème} Conseiller délégué	Présent	

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2434 à 2447	21	1	22

Exposé des motifs

Une note en Conférence des Maires et Bureau territorial du 15 juin 2021 a permis de présenter le dispositif du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) qui accompagne vers l'emploi les personnes les plus éloignées du marché du travail.

Pour rappel, les PLIE sont des dispositifs volontaires qui ont été développés sur 11 villes du territoire par trois PLIE (Ivry-Vitry, Choisy-Orly-Villeneuve le Roi et Nord-Essonne). 13 villes du territoire ne sont actuellement pas couvertes par un PLIE : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, l'Haÿ-les-Roses, Kremlin-Bicêtre, Rungis, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges.

Les actions des PLIE sont co-financées par du Fonds social européen (FSE). La précédente programmation qui couvrait la période 2014-2020 prend fin et la prochaine programmation couvre la période 2021-2027.

Afin de laisser aux communes non couvertes qui le souhaiteraient la possibilité de mettre en œuvre un dispositif PLIE sur leur territoire, il convient de délibérer pour indiquer que l'ensemble des communes du Grand-Orly Seine Bièvre pourraient, le cas échéant, être couvertes par un PLIE.

La présente délibération a donc pour objectif de délimiter le périmètre territorial comme potentiellement couvert par un dispositif PLIE : les villes actuellement non couvertes pourraient ainsi, si elles le souhaitent, développer cet outil sur le territoire communal.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Vu la délibération n° 2018-02-13-914 du 13 février 2018 relative à la compétence développement économique ;

Considérant l'intérêt de permettre aux communes qui le souhaiteraient de déployer un dispositif PLIE sur leur territoire communal ;

Entendu le rapport de Mme Imène Ben Cheikh,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le bureau territorial délibère, et , à l'unanimité,

1. Décide que l'ensemble du périmètre territorial peut être couvert par un dispositif de Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 22

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 17 septembre 2021 ayant été publiée le 17 septembre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 17 septembre 2021
Le Président

Michel LEPRETRE